



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2021  
Original : français

---

### **Lettre datée du 31 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), j'ai l'honneur de me référer au paragraphe 9 de la résolution [1977 \(2011\)](#) du Conseil et de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2021 de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil  
de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)  
(Signé) Juan Ramón de la Fuente



## Annexe

[Original : anglais]

**Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2021****I. Introduction**

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de suivre de près l'application de la résolution et de prendre au niveau approprié les décisions ultérieures qui pourraient s'avérer nécessaires. Le 20 avril 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011). Au paragraphe 9 de ladite résolution, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a été chargé de procéder à un examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) chaque année avant la fin du mois de décembre, et d'y traiter en particulier de tous les aspects des paragraphes 1 à 3 de la résolution 1540 (2004), notamment en intensifiant et en poursuivant les efforts visant à mettre en œuvre la résolution en accord avec les autorités et législations nationales et dans le respect du droit international. Dans sa résolution 2325 (2016), adoptée le 15 décembre 2016, le Conseil s'est félicité que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) continue de faire l'objet de l'examen, établi tous les ans, en décembre, avec l'aide du groupe d'experts.

2. Le présent examen porte sur les travaux menés par le Comité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2022<sup>1</sup>.

3. L'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) a servi de toile de fond aux travaux menés par le Comité durant cette période.

4. Le Comité a continué de prendre des mesures de précaution dans la conduite de ses affaires afin d'atténuer les risques liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en organisant des réunions virtuelles quand cela était nécessaire. Toutefois, trois séances du Comité se sont tenues en présentiel.

**II. Progrès et résultats**

5. En 2021, le Comité, présidé par Juan Ramón de la Fuente Ramírez (Mexique), a continué de faciliter et de suivre la mise en œuvre par les États de la résolution 1540 (2004). Trois séances et plusieurs réunions informelles ont été tenues au cours de l'année.

6. Durant ses travaux, le Comité a bénéficié du concours du groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national ; du groupe de travail sur l'assistance, coordonné par Romain Le Floc'h (France) ; du groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales ; du groupe de travail sur la transparence et les relations avec les médias, coordonné par Stephen Knight (États-Unis d'Amérique).

7. Le 22 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2572 (2021) prorogeant le mandat du Comité jusqu'au 28 février 2022, avec l'aide constante de son groupe d'experts. Il a également réaffirmé ses résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011), 2055 (2012) et 2325 (2016), a approuvé l'œuvre déjà accomplie par le Comité conformément à ses programmes de travail, et a réaffirmé son appui constant. Tout en notant que l'examen approfondi de

---

<sup>1</sup> L'examen annuel de 2021 tient compte des données et informations reçues jusqu'au 31 décembre 2021. Celles reçues après cette date figureront dans l'examen annuel de 2022.

l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) avait dû être reporté en raison de la pandémie, le Conseil a décidé que le Comité poursuivrait ses travaux au titre de son mandat, procéderait à l'examen approfondi, le mènerait à bien et lui ferait rapport sur la conclusion de l'examen.

## A. Suivi et mise en œuvre au niveau national

8. Au paragraphe 12 de sa résolution de 2325 (2016), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité continuerait de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004) au moyen de son programme de travail. Le Comité et son groupe d'experts, suivant les instructions du Comité et dans les limites de son mandat, ont poursuivi la compilation et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ladite résolution par les États ainsi que sur leurs actions d'information, de dialogue, d'aide et de coopération.

9. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil de sécurité a demandé aux États qui ne l'avaient pas encore fait de soumettre sans tarder au Comité leur premier rapport sur les mesures qu'ils avaient prises ou qu'ils comptaient prendre pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). Au cours de la période considérée, le Mozambique a soumis son rapport national initial. Au total, 185 des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont maintenant soumis leur rapport initial, et huit États doivent encore le faire.

10. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a engagé les États à donner un complément d'information sur ce qu'ils faisaient pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), y compris, à titre volontaire, sur leurs lois et réglementations et sur celles de leurs pratiques qui se révélaient efficaces. Au cours de la période considérée, quatre États, à savoir l'Équateur, le Kirghizistan, la Norvège et le Panama, ont présenté des rapports supplémentaires. Au 31 décembre 2021, 532 rapports nationaux, qu'il s'agisse de rapports initiaux ou de rapports supplémentaires, avaient été soumis par les États Membres sur les mesures qu'ils avaient prises pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004).

11. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a engagé les États à élaborer, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre dressant la liste des priorités et des projets qu'ils avaient établis pour appliquer les principales dispositions de la résolution 1540 (2004). Le nombre d'États qui ont soumis de tels plans au Comité depuis 2007 s'élève à 35. Aucun plan d'action national de mise en œuvre n'a été soumis à titre volontaire en 2021.

12. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a reconnu qu'il importait que le Comité continue de dialoguer activement avec les États au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment par le moyen des visites qu'il leur rend à leur invitation. En 2021, en raison des restrictions liées notamment aux voyages qui ont été imposées afin de maîtriser la pandémie, le Comité n'a pas pu effectuer de visites dans les États. Toutefois, au cours de la période à l'examen, le Botswana et la Mongolie ont organisé des ateliers virtuels nationaux sur le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Ces ateliers regroupaient divers représentants gouvernementaux responsables de la mise en œuvre de ladite résolution.

13. Les États sont invités à faire connaître au Comité leurs points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), aussi bien dans leur capitale que dans leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. En 2021, 32 États ont nommé leurs points de contact ou ont actualisé les informations les concernant. Parmi eux, huit États Membres ont fourni pour la première fois des

informations sur leurs points de contact, à savoir le Bénin, la Bulgarie, la Côte d'Ivoire, El Salvador, l'Eswatini, la Lettonie, le Nicaragua et les Seychelles. Au 31 décembre 2021, 136 États Membres (contre 128 un an plus tôt) avaient communiqué au Comité les coordonnées de leurs points de contact.

14. Dans sa résolution [2325 \(2016\)](#), le Conseil a exhorté le Comité à continuer d'entreprendre des initiatives visant à rendre les points de contact nationaux mieux à même d'aider les États, à leur demande, à mettre en œuvre la résolution [1540 \(2004\)](#), et à continuer d'organiser, à l'échelle régionale, les formations des points de contact. Aucune formation des points de contact n'a été organisée à l'échelle régionale en 2021 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

15. Le Comité a continué de coopérer activement avec les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, afin de promouvoir le partage d'expérience, d'enseignements et des pratiques efficaces dans les domaines visés par la résolution [1540 \(2004\)](#). De même, il a continué de s'employer à faire mieux connaître les conventions et traités multilatéraux qui ont pour objet d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou d'éliminer ces armes et a encouragé tous les États à en promouvoir l'adoption universelle et l'application intégrale et, au besoin, d'en renforcer l'application. On trouvera la liste des activités dans la pièce jointe et dans les notes d'information correspondantes qui figurent sur le site Web du Comité.

## **B. Assistance**

16. En 2021, quatre États ont soumis des demandes d'assistance au Comité (contre cinq en 2020) : le Botswana, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Sierra Leone et le Tadjikistan.

17. Soucieux de continuer à jouer son rôle de centre d'échanges en toute transparence, le Comité a continué d'afficher sur son site Web les résumés des demandes d'assistance soumises par des États Membres ainsi que les offres d'assistance émanant d'États Membres, d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ou d'autres entités. Au 31 décembre 2021, un total de 19 demandes d'assistance des États Membres avaient été publiées sur le site Web du Comité.

18. Le Comité a également continué de tenir une liste récapitulative des demandes d'assistance, dans laquelle sont indiqués, sur la base des informations disponibles, les cas où des offres et des demandes ont été mises en correspondance, et qui est utilisée selon les besoins pour répondre aux demandes d'information et, le cas échéant, dans le cadre d'activités d'information, et pour suivre le fonctionnement du mécanisme d'assistance.

19. En application du paragraphe 5 de la résolution [1977 \(2011\)](#), le groupe d'experts a poursuivi ses consultations avec les représentants des États dans le cadre de diverses activités d'information, notamment à l'occasion d'événements en ligne et de discussions avec les États sur la mise en œuvre des obligations découlant de la résolution [1540 \(2004\)](#), et a régulièrement fourni des renseignements sur des méthodes d'assistance susceptibles d'aider les États à renforcer leurs cadres législatifs et réglementaires relatifs à la résolution [1540 \(2004\)](#), en les illustrant par des exemples. Il a également expliqué le rôle de centre d'échanges joué par le Comité, qui vise à faciliter la transmission des informations entre les États qui demandent une assistance et ceux qui en proposent une, et encouragé les États qui formulent leur demande d'assistance au titre de la résolution [1540 \(2004\)](#) à utiliser au besoin le modèle créé à cet effet.

20. En réponse aux demandes d'assistance soumises par la Mongolie (en 2020) et le Botswana (en 2021), le Comité a approuvé la participation de membres de son groupe d'experts à des ateliers virtuels organisés respectivement en mai et août 2021 et axés sur le renforcement de l'application des obligations découlant de la résolution 1540 (2004).

### **C. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales**

21. Dans ses résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à coopérer activement avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées afin de promouvoir le partage d'expérience et d'enseignements dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004). Au paragraphe 22 de sa résolution 2325 (2016), le Conseil a invité le Comité à élaborer, en collaboration avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux concernés, des projets d'assistance pour aider les États à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). En conséquence, le Comité a continué de renforcer sa coopération avec lesdits organismes et avec les autres organismes concernés des Nations Unies.

22. Dans le cadre de son mandat, le Comité, notamment grâce à son groupe d'experts, a continué d'étudier et, le cas échéant, d'élaborer des projets de collaboration avec les organisations internationales concernées. Il a, par exemple :

a) Entretenu des échanges virtuels informels avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation mondiale des douanes ;

b) Approuvé la participation de membres de son groupe d'experts aux réunions virtuelles d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire, organisées en avril et en octobre par la Division de la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les réunions d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire permettent aux représentants des organisations et initiatives participantes de partager des informations sur leurs activités et priorités en matière de sécurité nucléaire, notamment celles qui relèvent du mandat du Comité. Elles sont également l'occasion de renforcer la coordination entre les différentes entités offrant une assistance afin de limiter les doubles emplois et de garantir un appui efficace aux États qui en font la demande.

23. Le Comité a continué d'améliorer la coordination de la planification des activités spécifiques menées avec les organisations régionales et sous-régionales afin de leur permettre de faciliter plus activement la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Dans ce contexte, le groupe d'experts a participé à des conférences téléphoniques avec des représentants de l'OSCE, de l'Organisation des États américains (OEA) et du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour envisager les activités et les projets à mener.

24. Le Comité a également continué d'œuvrer pour mieux coordonner la planification des activités spécifiques menées avec les organisations internationales. Dans ce contexte, comme indiqué ci-dessus, au paragraphe 22 b), il a approuvé la participation du groupe d'experts aux réunions d'échange d'informations organisées par la Division de la sécurité nucléaire de l'AIEA, qui ont eu lieu en avril et en octobre.

25. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 2325 (2016), le Comité 1540 a continué d'étudier les façons de renforcer sa coopération avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,

groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, notamment, s'il y avait lieu, en partageant davantage les informations, en coordonnant les visites que les trois Comités effectuaient dans les États dans le cadre de leurs mandats respectifs, leurs activités d'assistance technique et d'autres questions les intéressant tous les trois.

a) Le 2 décembre, le Président du Comité 1540 a présenté un exposé au Conseil de sécurité, de concert avec les présidences du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ;

b) Le groupe d'experts a assisté aux exposés trimestriels de l'Équipe de surveillance de l'application de la résolution 1267 (1999) à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin de partager des informations utiles et de discuter de questions communes.

26. En tant qu'entité du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, le groupe d'experts, agissant sur les instructions du Comité et dans le cadre de son mandat, a continué de participer aux réunions du groupe de travail qui l'intéressaient. Ces réunions ont été l'occasion de présenter aux membres du groupe de travail les exigences arrêtées dans la résolution 1540 (2004) et les travaux du Comité et de prendre connaissance de toutes les activités menées par ces membres qui présentent un intérêt pour les travaux du Comité.

#### **D. Transparence et information**

27. La transparence et les activités d'information sont des outils essentiels pour améliorer la coopération et sensibiliser les États, les parlementaires, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et la société civile, notamment l'industrie, en ce qui concerne les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) et la mise en œuvre de celle-ci.

28. En 2021, le Président, la Vice-Présidence et les experts, agissant sur les instructions du Comité et dans le cadre de son mandat, ont participé à 23 activités d'information (voir pièce jointe).

29. Si le Président est dans l'incapacité d'assister à une manifestation présentant un intérêt pour le Comité, il envoie un message enregistré afin de participer le plus possible aux activités qui relèvent de ses fonctions. En 2021, il est intervenu par message vidéo lors des manifestations suivantes :

a) Une conférence diffusée en direct les 24 et 25 mars, intitulée « BioTerrorism: Thinking the Unthinkable » (Bioterrorisme : penser l'impensable), qui s'est déroulée à la Chambre des lords, à Londres, et a été coorganisée par la Biosecurity Research Initiative du St. Catharine's College à Cambridge et Pool Reinsurance ;

b) Un atelier national virtuel organisé par le Botswana sur le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), tenu les 11 et 12 août ;

c) La vingt et unième session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA), qui s'est tenue les 7 et 8 octobre.

30. Le Comité a participé en 2021 à une manifestation qui avait pour but d'interagir directement avec le monde de l'industrie, ce qui lui a donné l'occasion de collaborer avec les acteurs de ce secteur et de les informer des obligations que leur impose le

droit national. Il s'agissait d'un atelier national, tenu les 26, 28 et 30 avril par le Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA), visant à encourager la collaboration avec le secteur industriel et le secteur privé de la République dominicaine sur des questions relatives au commerce stratégique et aux programmes relatifs au contrôle du respect des dispositions de la résolution 1540 (2004).

31. En 2021, le site Web du Comité a continué de servir d'outil de sensibilisation du public, de source essentielle d'informations et de répertoire de ressources concernant la résolution 1540 (2004) pour les États Membres, les membres du Comité, de la société civile et de l'industrie. Il a été mis à jour régulièrement avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, notamment s'agissant des éléments suivants :

- a) le calendrier des activités d'information et des ateliers déjà tenus ou dont la tenue prochaine est confirmée, assorti de notes d'information ;
- b) la liste des points de contact désignés par les États Membres et les organisations internationales et régionales ;
- c) les demandes et les offres d'assistance ;
- d) les rapports nationaux et les plans d'action nationaux de mise en œuvre soumis à titre volontaire ;
- e) les déclarations et les exposés faits par le Président et les membres du Comité.

32. En 2021, le site Web a enregistré 103 244 pages vues (au 20 décembre), soit 4 % de plus que l'année précédente.

## E. Questions administratives

33. Le Bureau des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont continué, de manière coordonnée le cas échéant, de fournir un appui au Comité et au groupe d'experts.

34. En 2021, plusieurs des activités du Comité ont été financées par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Les fonds utilisés en 2021 provenaient notamment de contributions antérieures de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la République de Corée et de l'Union européenne.

35. Après que sa candidature a été approuvée par le Comité le 20 décembre 2020, Irina Albrecht (Allemagne), devenue membre du groupe d'experts, a pris ses fonctions en septembre, ce qui porte le nombre total d'experts du Comité à neuf, soit un effectif complet.

## III. Examen approfondi

36. Au paragraphe 3 de sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité 1540 procéderait, d'abord après cinq ans et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat, et lui soumettrait un rapport sur ses conclusions.

37. Le Comité a approuvé un document sur les modalités de la conduite de l'examen approfondi le 18 avril 2019 et un plan d'activités provisoire le 15 août 2019. En raison

des retards causés par la pandémie, les activités liées à l'examen, notamment les consultations ouvertes, ont dû être reportées.

38. Le 22 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2572 \(2021\)](#) par laquelle il prorogait le mandat du Comité jusqu'au 28 février 2022, notait que l'examen global avait dû être reporté en raison de la pandémie et décidait que le Comité devait procéder à l'examen approfondi, le mener à bien et faire rapport au Conseil.

39. Au cours de l'année 2021, le Comité a poursuivi les activités menées dans le cadre de l'examen approfondi, notamment à l'occasion de trois séances en présentiel, durant lesquelles les travaux suivants lui ont été présentés :

a) une analyse des données actualisées figurant dans les tableaux du Comité sur l'état des mesures visant à mettre en œuvre les obligations découlant de la résolution [1540 \(2004\)](#) ;

b) un document sur le mécanisme d'assistance du Comité et les moyens de l'améliorer ;

c) une analyse de la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux et les organismes des Nations Unies ainsi que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité contre le terrorisme, et les moyens d'améliorer cette coopération.

40. Au cours de la période considérée, en réponse à la demande que le Président du Comité 1540 avait formulée en juin 2020 auprès des organisations internationales et régionales, des contributions écrites à l'examen approfondi de 2021 ont été reçues de la part de l'OSCE, de l'AIEA et de l'Organisation mondiale des douanes, portant à 13 le nombre de contributions écrites reçues d'organisations internationales et régionales.

## IV. Conclusions

41. En ce qui concerne l'examen approfondi, le Comité continuera d'étudier l'élaboration d'un plan révisé prévoyant les activités qu'il reste à faire pour mener le processus d'examen à terme, notamment au moyen de consultations ouvertes avec les États Membres, les organisations internationales et régionales et certains secteurs de la société civile.

42. Concernant l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) au niveau national, le Comité continuera d'exhorter les huit États qui ne l'ont pas encore fait à présenter leur rapport initial, et d'encourager les États qui se sont déjà acquittés de cette tâche à fournir des compléments d'information sur leur mise en œuvre de la résolution.

43. Les cours de formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) continuent de s'avérer utiles s'agissant de renforcer les capacités des responsables chargés de faciliter la mise en œuvre de la résolution et le Comité appuiera l'organisation de tels cours en 2022, en fonction des besoins.

44. Le Comité continuera également de collaborer avec les États qui l'y invitent afin de les aider à élaborer à titre volontaire des plans nationaux de mise en œuvre, notamment en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales.

45. Le Comité garde à l'esprit la nécessité d'instaurer un dialogue adapté avec chaque État et de veiller à ce que les États dialoguent entre eux aux fins de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#). Il poursuivra ses échanges directs avec les États, sur invitation de ceux-ci et selon que de besoin, afin d'examiner les mesures

d'application et d'utiliser les ressources à sa disposition pour faire en sorte que les demandes d'assistance soient rapidement suivies d'effet.

46. Le Comité envisagera également d'organiser une activité d'information dans les missions permanentes auprès de l'ONU à New York, destinée aux points de contact et façonnée sur le modèle des formations qui leur sont dispensées, afin de faire connaître les travaux du Comité en matière d'assistance, et notamment son rôle de mise en correspondance, d'expliquer comment formuler les demandes d'assistance et de présenter le bilan de l'assistance fournie ainsi que des informations sur les perspectives en la matière.

47. En ce qui concerne la coopération internationale, le Comité continuera d'approfondir sa collaboration avec les organisations internationales et régionales à l'occasion de réunions, d'ateliers ou d'autres manifestations internationales, lors de visites de représentants à New York et dans le cadre d'échanges directs au Siège. Pour que les organisations régionales et sous-régionales appuient plus activement la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), le Comité continuera de mener des activités d'information à l'intention de ces organisations et d'améliorer la coordination de la planification d'activités données.

48. Le Comité saisira les occasions qui se présentent pour tenir des réunions avec les organisations internationales spécialisées en vue d'améliorer la coopération en matière d'assistance et d'échange d'informations sur les questions techniques. En ce qui concerne les organisations régionales et sous-régionales, il poursuivra le développement des activités en cours et la mise en place de nouvelles activités relatives à la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) et à l'assistance dans ce domaine, en tenant compte des contextes régionaux.

49. Le Comité continuera de se coordonner et de coopérer avec le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, ainsi qu'avec leurs experts, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

50. Le Comité continuera d'optimiser son site Web, élément central de ses activités de sensibilisation.

51. Le Comité continuera de sensibiliser les parlementaires et les autres décideurs de haut niveau selon qu'il conviendra.

52. Le Comité continuera, le cas échéant, de faciliter le dialogue entre les États et l'industrie s'agissant de la mise en œuvre effective des exigences pertinentes arrêtées dans la résolution [1540 \(2004\)](#).

## Pièce jointe

## Activités d'information auxquelles le Comité a participé en 2021

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
1 <sup>er</sup> mars et 15 avril	Programme de formation virtuelle de la Security and Strategic Trade Management Academy	Stimson Center, avec des formations en direct proposées par CRDF Global et financées au titre du Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières du Département d'État américain	Programme de formation en ligne
24 et 25 mars	Conférence diffusée en direct sur le thème du bioterrorisme (« Bioterrorism: Thinking the Unthinkable »)	Chambre des lords à Londres, coorganisée par la Biosecurity Research Initiative du St. Catharine's College, à Cambridge (Royaume-Uni), et Pool Reinsurance	Réunion virtuelle
8 et 9 avril	Malaisie, Strategic Trade Act (2010): conférence à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la loi	Ministère des affaires étrangères, Ministère du commerce international et de l'industrie et Secrétariat du commerce stratégique du Gouvernement malaisien, en collaboration avec le Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières du Département d'État des États-Unis, et la National Nuclear Security Administration du Département de l'énergie des États-Unis	Réunion virtuelle
19 et 20 avril	Vingtième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	Réunion virtuelle
26, 28 et 30 avril	République dominicaine : atelier national pour la collaboration avec l'industrie et le secteur privé sur le commerce stratégique et les programmes relatifs au contrôle du respect des dispositions de la résolution <a href="#">1540 (2004)</a>	Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	Réunion virtuelle
27 avril	Réunion de l'OSCE visant à présenter un répertoire des meilleures pratiques suggérées par l'Organisation pour la mise en œuvre de la résolution <a href="#">1540 (2004)</a>	OSCE	Réunion virtuelle
5 mai	Dialogue en ligne axé sur la non-prolifération des armes de destruction massive, organisé par le Forum pour	OSCE	Réunion virtuelle

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
	la coopération en matière de sécurité de l'OSCE		
18-20 mai	Mongolie : série de webinaires nationaux sous la forme de tables rondes pour renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Gouvernement mongol	Réunion virtuelle
24-26 mai	Panama : atelier national sur le commerce stratégique, les listes de contrôle nationales et les techniques d'analyse des risques en lien avec la résolution 1540 (2004)	Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	Réunion virtuelle
8 juillet	Université d'été sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'intention de diplomates d'Amérique latine et des Caraïbes	Gouvernement mexicain, en coordination avec le James Martin Centre for Non-proliferation Studies et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes	Réunion virtuelle
13 et 15 juillet	République dominicaine : atelier national pour les experts universitaires sur la résolution 1540 (2004) et le commerce stratégique	Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	Réunion virtuelle
11 et 12 août	Botswana : atelier national sur le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Gouvernement botswanais, en coopération avec le Comité, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement et le parrainage du Gouvernement des États-Unis et de l'Union européenne	Réunion virtuelle
16 et 17 septembre	Panama : atelier national sur le commerce stratégique, les listes de contrôle nationales et les techniques d'analyse des risques en lien avec la résolution 1540 (2004)	Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	Réunion virtuelle
23 et 24 septembre	Atelier de formation des formateurs sur le financement de la prolifération, réunions annuelles de typologies du Groupe de travail sur les risques, tendances et méthodes et du Groupe de revue des politiques du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).	GIABA	Réunion hybride
30 septembre	Forum des pays d'Asie du Sud-Est	Autorités douanières de Singapour en collaboration avec le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du commerce des États-Unis, le	Réunion virtuelle

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
		Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières du Département d'État des États-Unis, le Département de l'énergie des États-Unis et le Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie du Japon.	
7 et 8 octobre	Vingt et unième session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	Réunion virtuelle
14-16 octobre	SynBio Africa, première conférence internationale sur la biologie synthétique et la biosécurité	SynBio Africa	Réunion virtuelle
18 et 19 octobre	Vingt et unième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire (AIEA)	AIEA	Réunion virtuelle
21 octobre	Cinquième Conférence des États parties au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	Commission africaine de l'énergie nucléaire	Réunion hybride (Johannesburg, Afrique du Sud)
28 novembre-2 décembre	Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : atelier de sensibilisation sur les matériaux à double usage à l'intention des forces de l'ordre et de la police des frontières	INTERPOL	Amman
30 novembre-2 décembre	Réunion technique des points de contact pour le plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire	AIEA	Réunion hybride (Vienne)
2 décembre	Atelier sur les textes d'application nationaux découlant de la Convention sur les armes biologiques pour les États parties qui sont membres de la Communauté des Caraïbes	Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques	Réunion virtuelle
15 décembre	Atelier international sur le contrôle des biens à double usage	Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	Réunion virtuelle

*Abréviations* : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; GIABA = Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest ; INTERPOL = Organisation internationale de police criminelle ; OEA = Organisation des États américains ; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.